



GARANTIE – DRAG'EAU

Dernière mise à jour: 3 septembre 2026

Conditions de la garantie commerciale accordée par DRAGEAU-IBERICA, S.L. sur les dispositifs DRAG'EAU : couverture, conditions de validité, exclusions et procédure de réclamation.

01. NUMÉRO DE GARANTIE

Chaque dispositif est associé à un numéro de garantie. Ce numéro correspond au numéro de facture attribué au client, année en cours incluse.

Format — N° 25/_____

Exemple — N° 25/20

Conservez ce numéro : il vous sera demandé pour toute démarche liée à la garantie.

02. COUVERTURE DE LA GARANTIE

La présente garantie commerciale couvre le dispositif DRAG'EAU contre tout défaut de fabrication, de matériaux ou de fonctionnement interne pendant une durée de **10 ans** à compter de la date d'achat.

03. CONDITIONS DE VALIDITÉ

Pour que la garantie soit valable, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le dispositif doit être installé conformément aux recommandations techniques du fabricant.
- L'installation doit suivre strictement le guide de montage officiel.
- Les conditions générales de vente applicables doivent être respectées.

04. PROTOCOLE TECHNIQUE (OPTIONNEL)

Le client a la possibilité de demander un protocole de garantie technique, qui comprend des visites de suivi professionnel, des contrôles et une documentation technique complémentaire.

Ce service n'est pas inclus par défaut et, s'il est demandé, entraînera des coûts supplémentaires liés à l'intervention de l'équipe technique d'ingénierie de DRAG'EAU IBÉRICA (déplacements, heures techniques, etc.).

05. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

Sont exclus de la couverture les cas suivants :

- Installations non conformes ou réalisées par du personnel non qualifié.
- Usage abusif ou différent de celui prévu par le fabricant.
- Dommages dus à des causes externes, telles que le gel, la surpression ou la manipulation.

06. COMMENT FAIRE JOUER LA GARANTIE

Le client doit contacter DRAG'EAU IBÉRICA par courriel (info@drageauiberica.com), en joignant les éléments suivants :

- Preuve d'achat (facture ou bon de livraison).
- Date d'installation.
- Description détaillée du problème.
- Photographie de l'installation du dispositif.
- Images ou vidéos du défaut, si possible.

L'équipe technique de DRAG'EAU IBÉRICA évaluera la demande et apportera une réponse dans un délai maximum de **10 jours ouvrables** à compter de la réception du dossier complet.

07. ARTICULATION AVEC LA GARANTIE LÉGALE

Le client bénéficie d'une garantie légale de **3 ans** à compter de la livraison du produit.

Cette garantie commerciale est offerte sans préjudice des droits reconnus au consommateur par le décret royal législatif 1/2007 du 16 novembre, portant approbation du texte consolidé de la loi générale pour la défense des consommateurs et des usagers.

08. IDENTIFICATION DES PARTIES

Distributeur pour la péninsule Ibérique

Raison sociale — DRAGEAU-IBERICA, S.L.

Marque commerciale — DRAG'EAU IBÉRICA

CIF — B72705163

Adresse — Calle Provença 281, 1-9, 08037 Barcelona (Espagne)

Téléphone — +34 93 025 34 58

E-mail — info@drageauiberica.com

Site web — <https://www.drageauiberica.com>

Cette société agit en qualité de garant du produit auprès du client final selon le présent protocole, en traitant directement tout incident ou réclamation, en collaboration avec le fabricant.

Fabricant du produit

Raison sociale — DRAG'EAU SARL

Adresse — 4 Rue Marin La Meslée, ZA Passerelle 1, 68190 Ensisheim (France)

SIRET — 529 522 021 00011

APE — 4673B

TVA intracommunautaire — FR 82 529 522 021

Code douanier CEE — 842121.900000F

Activité — Appareils de traitement des eaux